



NUMÉRO 1412-1118

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, dûment convoquée et tenue le 3 décembre 2014 à 19h30, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Christian Roy,
M. Éric Lessard, M. David Lessard, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente Madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tel que requis par l'article 153 du code municipal, il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, présents et absents à l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1412-1118-2

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Entente intermunicipale – ville de Saint-Joseph-de-Beauce

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce concernant la fourniture par celle-ci des services de protection contre l'incendie et de protection civile, des services de loisirs et culture et l'accès à la bibliothèque;

ATTENDU que cette entente décrit les services fournis, le partage des dépenses de fonctionnement et d'autres clauses usuelles;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de l'entente et en accepte les clauses;

1412-1118-3

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer cette entente valide pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Fonds dédiés

1412-1118-3

ATTENDU que l'objectif est de minimiser l'impact fiscal pour les citoyens;

ATTENDU que la municipalité est dans la préparation de son budget;

ATTENDU que le surplus de fonctionnements accumulé au 31 décembre 2013 est de 234 241 \$;

Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par madame Mélanie Roy et résolu que

la municipalité autorise une affectation d'un montant de 75 000 \$ du surplus de fonctionnements accumulé. Ce montant est réparti comme suit :

- Projet Caserne; 15 000\$
- Achat de terrain; 60 000\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Varia

Aucun point n'est ajouté.

6. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

7. Levée de la séance

1412-1118-7

À 20h10, il est proposé par Luc Perreault et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière